

Collex-Bossyinfos

Les nouvelles trimestrielles de la commune

Collex-Bossy a un nouveau maire



Le 27 février 2019, suite à son élection tacite, Ricardo Muñoz a prêté serment. Il succède à Arnaud Ythier et devient le 22e maire de la commune de Collex-Bossy.

Gyl Vigneron, Président du Conseil municipal, a interviewé le nouvel élu, lui posant des questions sur la mairie, sur sa vision du futur communal mais également sur sa

personne.

Des extraits de l'entrevue sont publiés dans ces pages et l'intégralité de cette dernière est disponible sur le site www.collex-bossy.ch.

Parlez-nous de Ricardo Muñoz

Je suis arrivé à Collex-Bossy en 1999, je suis marié, papa de quatre garçons qui ont tous fréquenté l'école communale.

Je suis ingénieur énergétique dans ma propre entreprise.

Je fais également partie du jury du salon international des inventions de Genève.

J'ai un besoin important d'être en contact avec la nature et je profite des plus petites occasions pour m'échapper en campagne ou à la montagne à pied ou en VTT.

Pourquoi avez-vous choisi d'exercer la fonction de maire ?

J'avais gardé un bon souvenir de mon passage au Conseil municipal entre 2011 et 2015 ; j'avais apprécié les

échanges avec mes collègues et la diversité des projets sur lesquels nous étions appelés à nous prononcer.

Que représente la mairie pour vous ? Quelles sont vos prérogatives ?

La mairie est le lieu d'expression et de décision de la collectivité. Le pouvoir exécutif est le moteur opérationnel du pouvoir législatif : par son action, il contribue à matérialiser les demandes du Conseil municipal, à rechercher des solutions, à trouver des réponses et il propose également des sujets de réflexion ou des projets.

Quelle ambition de développement démographique pour Collex-Bossy ?

Je n'ai pas d'ambition personnelle sur le développement démographique de Collex-Bossy. J'observe qu'entre les projets du Bracasset, des Houchettes et les divers projets privés connus aujourd'hui ce sont environ 220 nouveaux logements qui vont être mis à disposition sur notre territoire. Nous passerons le cap des 2'000 habitants dans un horizon de 5 à 10 ans.

De nouveaux équilibres doivent être trouvés et les infrastructures publiques devront s'adapter (l'école, l'offre parascolaire, les lieux de réunion, la vie sociale, l'offre culturelle, la vie commerciale, la mobilité par exemple).

Allez-vous vous engager sur des projets environnementaux ?

Les sujets environnementaux et durables vont prendre de plus en plus de poids dans la balance communale et il suffit de prendre connaissance de la feuille de route 2018 - 2023 du Département du territoire ou la stratégie de la biodiversité 2030 de l'Etat de Genève (SBG 2030) pour constater que le lien et la complémentarité entre les communes urbaines et rurales vont devoir se clarifier et se préciser.



Collex-Bossy a un nouveau maire (suite)

Un mot sur votre prédécesseur, le personnel communal, le Conseil municipal?

Il est triste de voir la souffrance dans laquelle s'est trouvé Arnaud Ythier et je pense que notre commune a perdu une figure ; dans d'autres circonstances, il aurait probablement pu mener une action éclatante car l'homme déborde de qualités humaines.

Dans ma vie professionnelle, j'ai eu l'occasion de gérer des équipes et je peux vous assurer que le personnel de Collex-Bossy forme une équipe soudée, dévouée et travailleuse. Cette législature a produit son lot de turbulences et il convient de saluer l'abnégation et le dévouement de

cette équipe dans l'exécution de ses tâches.

Le Conseil municipal a subi un grand bouleversement avec cette législature car une grande partie des conseillers était des novices. Des personnalités se détachent et deviennent des référents pour les travaux des différentes commissions. J'espère que ces personnalités envisagent leur activité au Conseil municipal sur le long terme.*

Retrouvez l'intégralité de l'interview de Ricardo Muñoz, comprenant sa position sur les divers projets communaux, sur le site www.collex-bossy.ch ou, sur demande, à la réception de la mairie.

Communications communales

Séances du Conseil municipal

Conseil du lundi 3 décembre 2018

Le Conseil municipal approuve la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI Tuileries au profit du Groupement ORPC Valavran.

Le Conseil municipal prend connaissance de la réception de réponses à un appel d'offres de la Mairie, lequel a pour objectif de définir la dangerosité du trafic à Collex-Bossy et les moyens d'y pallier.

La commission culture et information rend compte au Conseil municipal du projet intercommunal mené avec la commune d'Ornex pour l'organisation d'une balade historique au fil des bornes frontières entre les deux communes, au mois de juin 2019.

Conseil du 11 février 2019

Suite à la démission pour raisons professionnelles de la conseillère municipale Karla Boye au 31 décembre 2018, Jenny Boye est assermentée en qualité de nouvelle conseillère municipale.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement relatif aux jetons de présences accordés aux membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide d'ouvrir un crédit complémentaire de 70'000 F destiné aux travaux pour la rénovation du bâtiment sis à la route de Vireloup 110 (ancienne poste) ainsi qu'une délibération relative à un crédit complémentaire de 18'000 F destiné à l'étude du bureau d'architectes pour la mise en conformité et l'appel d'offres pour la rénovation du logement au premier étage.*

Les prochaines séances du Conseil municipal se dérouleront les **lundis : 15 avril, 13 mai et 17 juin 2019** dans la salle du Conseil municipal située à la mairie de Collex-Bossy, route de Collex 199, au 2e étage. Les séances sont publiques. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site www.collex-bossy.ch.

Conseil municipal

Jenny Boye, nouvelle conseillère municipale

Après près de quatre ans en tant que conseillère municipale, Karla Boye a dû renoncer à ses fonctions politiques. Sa soeur, Jenny, n'a pas hésité et a proposé sa candidature pour poursuivre ses travaux au sein du délibératif communal. Elle a été élue sans scrutin sur la liste « PDC Ouvert ». Assermentée le 11 février dernier, elle siège également dans les commissions sociale, infrastructures et loisirs.



Jenny Boye a 27 ans et est une enfant de Collex-Bossy. Elle y réside depuis sa naissance et y a fréquenté l'école primaire. Elle connaît le territoire et est très attachée au village et à ses habi-

tants. Pour elle, il est important de s'investir dans la vie de la commune et l'une des manières les plus concrètes pour comprendre son fonctionnement et faire évoluer les choses est de s'impliquer au sein du Conseil municipal.

Grâce à cela, elle pourra se faire la porte-parole des dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur, soit d'insuffler les principes du développement durable dans les projets d'urbanisation en cours et le maintien de la qualité de vie des Collésiens et des Bossiotes en général.

La mairie lui souhaite la bienvenue et plein succès pour la réussite de son engagement !*

Communication de la mairie

Travail d'archives

Les procès-verbaux du Conseil municipal se doivent d'être reliés. De surcroît, depuis quelques années, les Archives d'Etat ont modifié les normes du papier d'impression desdits procès-verbaux. Celui-ci répond à des exigences de longue conservation. Dès lors, un travail de réimpression des PV du Conseil municipal de Collex-Bossy entre 1967 et 2015 s'est imposé.

Pour ce faire, la mairie a fait appel à deux étudiantes de la commune, Coralie Basler et Laetitia Vigneron, qui ont fait un travail remarquable. Après avoir contrôlé que l'intégralité des documents était disponible, recherché les rares pages manquantes et supprimé



les doublons, elles ont préparé un dossier complet à l'attention de l'atelier de reliure de la prison de Champ-Dollon.

Une fois ce travail achevé, leur mandat s'est poursuivi par l'épuration d'une partie des archives communales, selon le plan de conservation des Archives d'Etat. Elles ont finalement inventorié et déplacé des ouvrages et monographies dans un local réaffecté à cette fin.

La mairie les félicite pour leur rigueur et leur efficacité et souhaite que d'autres collaborations avec des jeunes de la commune se mettent en place à l'avenir. *

Jobs jeunes Jobs d'été



Cet été encore, la mairie engage des jeunes, habitant Collex-Bossy, motivés à travailler au sein de la commune.

Au service de l'entretien des bâtiments communaux : du 1er juillet au 19 juillet. Deux personnes seront engagées par semaine.

Au service des espaces extérieurs : du lundi 24 juin au vendredi 23 août. Pour des raisons d'organisation et d'efficacité, un engagement

d'au moins trois semaines consécutives est requis pour les travaux à l'extérieur.

Conditions : avoir 18 ans révolus et 23 ans au plus, être détenteur d'un permis de conduire (pour le service des espaces extérieurs) et habiter à Collex-Bossy.

Si vous souhaitez aider l'équipe des employés communaux cet été, transmettez votre candidature à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la commune : www.collex-bossy.ch, rubrique « Offres d'emploi ».

La date limite pour la réception des inscriptions est fixée au 18 avril 2019.*



Appel à photographe

La mairie recherche un ou une photographe amateur(e) pour documenter en images ses diverses manifestations communales. Il s'agira d'être présent(e) aux événements organisés par la commune, de prendre des clichés d'ambiance de ceux-ci et de les livrer, libres de droits, à la mairie, pour illustrer la communication officielle et pour les archives.



Le ou la photographe sera défrayé(e) pour son travail.

Si ce mandat vous intéresse, merci de prendre contact avec la mairie par courriel à l'adresse info@collex-bossy.ch ou par téléphone au 022 959 77 00, aux heures d'ouverture de la réception.*

Mobilité

Deux cartes journalières CFF

Exclusivement réservée aux habitants de Collex-Bossy, **deux cartes journalières CFF** en 2e classe, utilisables sur l'ensemble du réseau des transports publics en Suisse, sont disponibles **au prix de 40 F**.

Réservation au plus tôt six mois avant la date de validité.

Les cartes peuvent être commandées :

- via le site internet de la commune - www.collex-bossy.ch/fr/cartes-cff/ – au moyen du formulaire de réservation,
- par téléphone au 022 959 77 00
- à la réception de la mairie durant les heures d'ouverture lundi, jeudi et vendredi de 8h à 11h et le mardi de 14h à 19h.

Les cartes peuvent être payées en ligne ou à la réception de la mairie puis retirées au guichet dans les deux jours ouvrables suivant la réservation, sur présentation d'une pièce d'identité.

Il est également possible de demander que la-les carte-s soit-ent envoyée-s par courrier postal, moyennant

une majoration de 1 F.

Cependant, la mairie décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à l'acheminement postal.

Pour les réservations de dernière minute, au maximum trois jours ouvrables avant la date de validité, les cartes doivent être retirées à la réception de la mairie.

Les cartes journalières CFF ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées.

Les cartes non payées et non retirées à la réception de la mairie deux jours ouvrables après la réservation seront automatiquement remises en vente.

La revente de ces titres de transport à des tiers n'est pas autorisée.*



Rencontre avec les TPG

Consécutivement aux nombreuses plaintes et commentaires reçus par les autorités suite aux désagréments engendrés par la refonte des lignes TPG du mois de décembre dernier, les autorités des communes de Collex-Bossy et Bellevue ont rencontré, le 5 février 2019, des représentants des TPG et de la direction des transports.

Après avoir été informés des doléances des habitants, les protagonistes ont reconnu un déficit en communication à l'égard de leurs usagers. Ces derniers ont insisté sur le fait que la combinaison du Z et du Léman Express doit impérativement être préférée aux changements de bus. Ils rappellent également que l'abonnement TPG donne accès aux trains sur le territoire genevois.

Concernant l'arrêt Colovrex et la connexion pas toujours garantie entre le Z et le bus 20, du fait des contraintes du trafic, les TPG s'en excusent. Ils rappellent que les aménagements des arrêts de bus sont à la charge des



communes et que celui de Colovrex est situé sur le territoire de la commune de Bellevue. N'ayant pas anticipé que la halte en question deviendrait un lieu de transbordement privilégié, Bellevue n'a pas prévu d'y mener des travaux importants. A cela, les TPG précisent que l'arrêt Colovrex ne devait pas devenir un lieu

très fréquenté. Bien que l'arrêt en question ait rencontré une hausse d'usagers au mois de décembre, leur nombre baisserait actuellement de manière significative. Ceci car les utilisateurs lui préfèrent un transbordement aux gares de Versoix ou des Tuileries, comme le préconisent les TPG et la direction des transports.

Une prochaine rencontre est prévue à la fin du mois de mars entre les mêmes acteurs afin de tirer un premier bilan chiffré de la « révolution de la mobilité » qui touche la commune de Collex-Bossy.*

Manifestations

Retour sur les manifestations de l'hiver

Fête de l'Escalade - 7 décembre 2018



Tout commence en début de soirée par le traditionnel cortège aux flambeaux, mené par Ricardo Muñoz, par les membres de la commission loisirs et l'orchestre Palenque de la Papayera, haut en couleurs et dont la bonne humeur musicale rythmera une bonne partie de la soirée.

De retour à la salle communale, les bambins, déguisés selon le thème de la soirée « la forêt », s'en donnent à coeur joie pendant que les parents se servent de soupe aux légumes et de raclette. Le clown M. Cornichon et le magicien Stanislas animent le repas avec brio.

Quelques morceaux endiablés de l'orchestre plus tard, Ricardo Muñoz et Sylvie Malherbe proposent aux enfants de venir s'inscrire au concours de déguisements organisé par la commission. Ils sont plus de 30 à relever le défi. Inscriptions prises, le défilé commence, créant une chenille géante entre les tables. Alice le Chaperon rouge remportera la compétition. Podium complété par Djelani Robin des Bois et Lisa l'écureuil. Ils sont tous trois rentrés avec une marmite. Les autres participants se sont vu remettre un petit cadeau.

Le clown et le magicien ont ensuite fait monter sur scène une enfant et un aîné pour procéder au traditionnel bris de la marmite après avoir entonné tous ensemble le

« Cé qu'è laïno ». Après la distribution du chocolat, la fête s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la fête et à son bon déroulement. Un merci tout particulier aux membres de la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex.*

Fête de Noël - 19 décembre 2018

Le 19 décembre dernier a eu lieu la fête de Noël de l'école de Collex-Bossy. En cette occasion, l'équipe enseignante, menée par Aurora Creux et Claude Humbert-Droz, a préparé un concert avec tous les élèves.

Des chansons de Noël, mais aussi des chansons de paix et d'amour sur terre, avec les débuts à la flûte des 7P de Corinne Sery, accompagnés par Aurora Creux au piano et Stéphane Forel à la guitare, ont ravi le public.

À la fin du concert, certains parents d'élèves avaient confectionné diverses spécialités, et l'association des parents d'élèves avait amené les boissons et le vin chaud, de quoi réchauffer les cœurs en ce froid de décembre. C'est aussi à ce moment que, nos parents occupés à discuter entre eux, nous avons pu profiter d'une certaine liberté entre amis, dans la salle communale un soir un peu plus tardivement que d'habitude pour un mercredi soir...

Nous tenions à remercier tous ceux sans qui cette soirée n'aurait pas pu avoir lieu, des enseignants qui nous ont guidés, à Carlos et Olga, nos techniciens de l'ombre, en passant par le service du feu, tous nos parents ou encore l'APE.

En cette superbe fête célébrant aussi la fin d'une année 2018 bien chargée, rien, pas même un larsen impromptu sur Imagine de John Lennon, n'a su entamer la bonne humeur des participants.*



Les élèves de 8P de Collex-Bossy

Voeux de la Mairie - 17 janvier 2019

Les Voeux de la Mairie ont eu lieu le jeudi 17 janvier. Chaque année, c'est un grand plaisir pour le Conseil municipal, les autorités et le personnel communal de recevoir les habitants de Collex-Bossy et partager un apéritif avec eux.

Les discours emprunts d'humour, d'espoir et riches de projets de Gyl Vigneron, président du Conseil municipal et Ricardo Muñoz, administrateur, ont beaucoup plu. Les nouveaux résidents de la commune ont été mis à l'honneur. La partie officielle était cadencée par les intermèdes musicaux de la pianiste Nouchine Schopfer, laquelle a fait découvrir à l'assemblée un répertoire, parfois méconnu, en mettant les femmes à l'honneur.

Le retour en images sur l'année 2018, proposé par Dorothea Noll, conseillère municipale, a permis de retracer en images et en musique les événements de l'année écoulée.

La soirée s'est conclue autour du verre de l'amitié, proposé par les viticulteurs communaux, accompagné d'un buffet préparé par l'auberge communale et servi par les dames paysannes.*

Flambée des sapins - 21 janvier 2019

Après un report d'une semaine, le 21 janvier dernier a eu lieu la 3e édition de la flambée des sapins.

En cette fin d'après-midi, les habitants de la commune ont pu partager un moment convivial et voir s'embraser



les sapins de Noël autour d'un verre de vin chaud ou de jus de pommes offert par la Commune. Cette flambée a été alimentée et sécurisée par la compagnie des sapeur-pompier. La Confrérie de l'épée de Bossy sur Collex

s'est occupée de la buvette et a proposé des assiettes d'apéro pour agrémenter ce moment de partage de début d'année.

Merci à tous les acteurs qui rendent possible les diverses manifestations communales.*

Dorothea Noll, présidente de la commission loisirs

La parole aux associations communales

Association de sauvegarde de Collex-Bossy et de ses environs

Désireux de sauvegarder la qualité de vie qui caractérise notre joli village, conscients des besoins de développement auxquels notre commune doit faire face, un groupe de citoyens s'est réuni pour créer une association dont l'objectif est la défense des intérêts des habitants du village et de ses environs.

Sous le nom d' « Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et de ses Environs » (ASICB&E), elle se fixe les buts suivants :

- sauvegarder une qualité de vie villageoise et des liens de proximité entre les habitants de la commune ;
- sauvegarder la biodiversité et promouvoir l'écologie sur le territoire communal ;
- sauvegarder le patrimoine historique et œuvrer à sa valorisation ;
- lutter contre tout projet (immobilier, industriel, etc.) qui affecterait la qualité de vie dans la commune.

La première préoccupation est de faire le point sur les divers projets de décharge qui impacteraient la qualité de vie de tous.

Comme vous, les membres de l'association aiment la commune. Mobilisons-nous !!

Si vous désirez rejoindre l'association en tant que membre, vous pouvez écrire sur info@asicbe.ch, en laissant vos coordonnées.*

Pour l'association ASICB&E
Corinne Sery
info@asicbe.ch

Culture

Les bornes frontières : témoins de l'Histoire

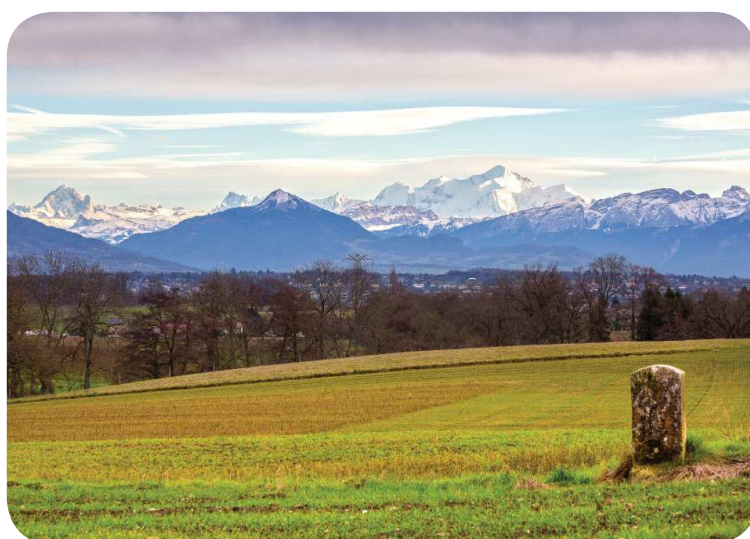


Au coin d'un bois, au bord d'un cours d'eau, au détour d'un sentier ou juchées sur le parapet d'un pont, les bornes-frontière attirent le regard et intriguent le promeneur.

Que signifient les

formes, les blasons ou les inscriptions qui les ornent ? Comment s'inscrivent-elles dans l'histoire de la France et du Pays de Gex ? Chacune des bornes représente une pièce d'un puzzle multidimensionnel à la fois topographique, historique et politique.

Les communes de Collex-Bossy et d'Ornex ont créé un circuit balisé à la découverte des bornes-frontière



numéros 16 à 25, présentes entre les deux territoires. Un plan de parcours et des panneaux explicatifs donneront vie à ces monuments de pierre témoins du temps qui passe, entre le 15 juin et le 1er septembre 2019.

Une balade guidée menée par Alex Petrachkov, photographe et auteur de

l'ouvrage

« Aux bornes de Genève » est prévue **le samedi 15 juin 2019 à 15h à Collex-Bossy** et sera suivie de l'inauguration à la fin du tour. Un tout-ménage sera distribué à ce sujet.*



Photographie: Alex Petrachkov

La saison culturelle

Théâtre pour enfants

Samedi 6 avril, à la salle communale, représentations pour les enfants par l'atelier théâtre Binokyo. A 14h, « Les Xolytes de Kryton » par le groupe des petits et à 15h30 « Retour aux Sources » par le groupes des grands.

Exposition

Du 6 au 16 avril, John Morhardt, habitant de longue date à Collex-Bossy et à l'occasion d'un grand anniversaire, présentera, à la Chapelle de Collex, une rétrospective de sa peinture allant du profane à l'art sacré. Vernissage le vendredi 12 avril de 18h à 20h.

Concerts

Le dimanche 12 mai à 17h aura lieu, à la Chapelle, le concert du Pigaglio Trio.

Le Trio Pigaglio, ce sont trois sœurs, Blandine, l'aînée ainsi que Charlotte et Chloé, sœurs jumelles, qui vont mélanger les trois instruments que sont la harpe, la flûte et le violon.

Joyeuses et ingénues, les « Demoiselles d'Avignon » vont parcourir l'Europe et conquérir un public chaque jour plus nombreux. Leur musique marie humour et créativité, sautant sans gêne de la musique baroque au contemporain avec des haltes sur les rives du jazz.

Le dimanche 2 juin à 17h, ce sera au tour de de la chanteuse Sand d'occuper la Chapelle de Collex.

Sand emmènera le public au travers de son spectacle « Onaia » dans de la chanson pop world, une dimension sonore inédite, des sonorités puisées d'instruments insolites, un univers onirique et poétique, pour prendre le temps de se questionner, d'admirer, ressentir, s'émouvoir...

Une prestation tout public dont il serait dommage de se priver.*

Commission culture et Gérard Zihlmann pour les concerts

Inscriptions Petit Chevalier

Les inscriptions au jardin d'enfants Le Petit Chevalier auront lieu le 1er et le 4 avril de 17h30 à 19h30 à la garderie.

Pour tout renseignement complémentaire : www.petitchevalier.ch, info@petitchevalier.ch ou Pat Morel au 022 774 47 80.*



Parascolaire et restaurant scolaire

Les inscriptions aux activités parascolaires et au restaurant scolaire pour l'année 2019-2020 auront lieu **le mercredi 22 mai et le samedi 25 mai 2019**. L'horaire et le lieu d'inscription seront prochainement affichés à l'école.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse www.giap.ch.*

Centre aéré - juillet 2019

Durant les deux dernières semaines de juillet, un centre aéré est à nouveau proposé aux enfants de Collex-Bossy âgés de 4 à 11 ans.

Les inscriptions pourront se faire pour la semaine du lundi 15 au vendredi 19 juillet ou celle du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019. Les enfants auront la possibilité de pratiquer du sport et de participer à des activités créatives et des sorties.

Le centre aéré propose huit places par semaine, soit 16 places en tout pour Collex-Bossy. Les inscriptions sont réservées aux familles résidant à Collex-Bossy et débiteront le **lundi 8 avril à 7h30**.

La mairie ne prend pas les inscriptions par téléphone ou par courriel. Un formulaire d'inscription est à disposition à la mairie.*

Environnement Compost au GICORD

Les habitants des communes membres du GICORD peuvent récupérer à titre gratuit des petites quantités de compost pendant les heures d'ouverture de la compostière (lundi, mardi, vendredi ; 10h-12h et 13h-16h30).

Pour des quantités plus importantes, nécessitant une remorque, elles seront facturées 26 F/tonne.

Il est également possible d'être livré. Pour ce, il est nécessaire d'appeler l'entreprise Jaquet SA au 022 849 80 00 afin de se coordonner.

Groupement intercommunal de compostage de la rive droite, Chemin du Marais-du-Four, 1293 Bellevue *

Environnement

Réseau agro-environnemental de la Bâtie

Depuis la nuit des temps, l'agriculture conserve sa mission première, celle de nous nourrir. Cependant, la production intensive pratiquée des années durant n'a pas été bénéfique à l'environnement. Des plantes et des animaux



tendent à disparaître, la biodiversité s'est appauvrie.

En réponse à ce constat, dans les années 1990, la Confédération édicte

de nouvelles normes intitulées « production intégrée » : un système d'exploitation respectueux de l'environnement, qui sert à produire des aliments et des matières premières de haute qualité.

En 1999, pionniers helvétiques, certains agriculteurs de Collex-Bossy et Versoix, lancent le projet de réseau COLVER (COLlex-Bossy - VERsoix), en collaboration avec AgriGenève, pour répondre au mieux aux exigences de Berne. Grâce aux conseils de professionnels de la biodiversité et à divers financements publics et privés, le réseau COLVER naît en 2000. Apparaissent dès lors des surfaces de compensation écologiques dans et autour des champs cultivés.

En 2015, d'autres communes de la rive droite rejoignent le réseau COLVER, lequel se mue en réseau agro-environnemental (RAE) de la Bâtie. Ils sont désormais 15 agriculteurs de la région à être actifs en son sein. Ce réseau vise à répartir, de manière structurée, des surfaces de promotion de la biodiversité au cœur des terres cultivées de manière à relier les différents milieux naturels et semi-naturels entre eux. Il permet de créer des habitats favorables

à la faune et à la flore sauvages, il favorise les populations d'espèces différentes et contribue à la dispersion et à la mobilité de la faune.

Tous les agriculteurs doivent proposer au minimum 7% de la surface de leur domaine en zones de promotion de la diversité sur lesquelles les dates de fauche sont retardées dans la saison, permettant ainsi la nidification au sol de certaines espèces d'oiseau, et où aucun traitement, ni engrais, n'est répandu. Ces espaces font également partie intégrante de l'activité agricole, car la fauche permet de créer du fourrage. Au-delà de leur rôle primordial pour la sauvegarde de la nature, ces terrains sont utiles à la lutte contre l'érosion des terrains agricoles, car ils sont enherbés à longueur d'année. Des mesures supplémentaires sont prises dans le cadre des RAE comme la plantation d'essences d'arbres presque oubliées ou la mise à disposition de la faune d'îlots de vieux bois. Pour toutes ces raisons, il est rappelé au promeneur qu'il ne s'agit en aucun cas de zones de pique-nique ou de parking et que les chiens doivent y rester sous surveillance.

Le contrôle des zones est très règlementé, des objectifs qualitatifs et quantitatifs doivent être atteints et un rapport sur la qualité du réseau est soumis à l'Etat tous les quatre ans. En contrepartie de leurs efforts, les agriculteurs du



réseau reçoivent une rémunération pour leur engagement à la sauvegarde de la biodiversité locale.

Un grand merci à Nicolas Baumgartner, président du réseau de La Bâtie, pour ses connaissances étendues et son im-

plication pour une agriculture durable.*

Produits locaux

D'ici Pâques, le site internet de la commune comportera une rubrique dédiée aux agriculteurs de la commune.

Pour chacun d'entre eux, une liste saisonnière des produits vendus directement chez le producteur sera établie, incluant leur prix de vente. Les coordonnées des agriculteurs seront également tenues à jour.

Faisons connaissance avec Sylvie Renaud Pittet

La Fourrière cantonale

Certains le savent, d'autres l'ignorent, mais la commune de Collex-Bossy abrite la fourrière cantonale pour chiens.

J'ai eu l'occasion d'aller à leur rencontre et de mieux comprendre leur travail. Derrière les grillages situés le long du chemin de la Fourrière c'est toute une organisation au service de l'Etat, sous la responsabilité du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES). Plus précisément la fourrière dépend du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Les chiens sont déposés à la fourrière pour plusieurs motifs :

- chiens errants : ces chiens n'ont pas d'identification, impossible donc de connaître l'identité de leurs propriétaires. Des recherches sont alors effectuées par le biais d'une annonce dans la FAO (feuille d'avis officielle genevoise), d'une annonce sur le site internet du SCAV et d'une annonce sur les réseaux sociaux qui sont toujours d'une aide très précieuse.



Si, malheureusement, personne ne se manifeste dans un délai légal de 6 jours, les chiens seront confiés à un organisme de protection des animaux qui s'occupera de leur trouver un nouveau foyer.

- chiens divagants : ces chiens sont identifiés à l'aide d'une puce électronique, obligatoire en Suisse depuis fin 2006. Leur séjour à la fourrière est généralement de courte durée puisque, grâce à cette identification, la fourrière peut ainsi retrouver facilement les propriétaires et les leur restituer dans les plus brefs délais
- hospitalisations, expulsions d'appartement : l'animal est acheminé à la fourrière, le temps de contacter le propriétaire ou la famille susceptible de le prendre en charge durant l'absence du propriétaire. Si personne ne peut récupérer le chien, il sera alors confié en pension à un refuge
- arrestations : suite à l'accord de la police (risque de collusion dans l'enquête), le propriétaire sera contacté afin qu'il donne le nom d'une personne susceptible de prendre en charge son animal durant son incarcération. Faute de quoi, le chien sera transféré en pension dans une SPA voire, dans de rares cas, placé sous séquestre définitif si la détention est jugée trop

longue. Il sera alors remplacé dans un nouveau foyer par la SPA

- levées de corps : lorsque le propriétaire décède, le chien est acheminé à la fourrière. Le commissariat de police s'occupe de contacter la famille et d'annoncer la présence de l'animal à la fourrière. Si aucun membre de la famille ne peut ou ne veut récupérer le chien, celui-ci sera confié à un refuge pour être remplacé
- séquestres : ils peuvent être ordonnés sur la base de plusieurs motifs tels qu'infractions à :
- la protection des animaux : représente la majorité des séquestres traités

- la loi sur les épizooties (épidémie animale) : principalement lorsque des chiens viennent de pays où la rage est encore active et ceux dont on ne connaît ni la provenance ni le statut vaccinal

- la sécurité publique : il s'agit alors de chiens mordeurs ou ayant un comportement d'agression supérieur à la

norme. Ils seront alors évalués par des spécialistes du SCAV

Sur décision du vétérinaire cantonal et/ou de la justice, tous ces animaux peuvent, selon la gravité des cas, être restitués à leurs propriétaires après enquête et audition ou être séquestrés définitivement.

Se passent également, sur le site de la fourrière, des évaluations et tests de maîtrise canine (TMC) pratiqués par les éducatrices canines du SCAV.

Ne pouvant être exhaustif vis-à-vis de tout ce que la fourrière, dans son ensemble, gère et coordonne, j'espère avoir pu vous en apprendre un peu plus sur ce lieu souvent inconnu de l'extérieur.

Afin de ne pas avoir à venir récupérer votre compagnon à quatre pattes au chemin de la Fourrière, je peux vous suggérer de respecter la législation en vigueur (port de la marque de contrôle et d'une médaille avec votre numéro de téléphone) et de traiter votre chien avec tout le respect qu'il mérite.

Un grand merci à Sylvie et Barbara, employées de la fourrière cantonale pour chiens, pour leurs explications et pour le temps qu'elles m'ont consacré.*

Pablo Pfeiffer, conseiller municipal



Agenda et renseignements utiles

Avril	1 et 4	Inscriptions Petit Chevalier
	6	Binokyo , spectacle pour enfants, salle communale, 14h puis 15h30
	du 6 au 16	John Morhardt , retrospective entre sacré et profane, exposition, Chapelle
	8	Inscriptions au centre aéré
	10	Bibliobus
	13 et 14	Salon du bien-être , salle communale
	15	Conseil municipal
18	Dernier délai de candidature aux jobs d'été communaux	
Mai	4	Kermesse
	8	Bibliobus
	12	Trio Pigaglio , Chapelle, 17h
	13	Conseil municipal
	15	Séance publique , salle communale, 19h30
	19	Votations
	22 et 25	Inscriptions aux activités parascolaires
Juin	2	Sand - « Onaia » , concert, Chapelle, 17h
	5	Bibliobus
	15	Les bornes frontière: témoins de l'histoire , balade guidée entre Collex-Bossy et Ornex
	15 et 16	Tournoi Crispini , stade Marc Burdet
	17	Conseil municipal
	29	Promotions scolaires

RESERVEZ LA DATE DU
MERCREDI 15 MAI, 19H30
A LA SALLE COMMUNALE
SEANCE PUBLIQUE
au sujet des projets communaux

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA RECEPTION ET PERMANENCE TELEPHONIQUE

Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 11h ; mardi de 14h à 19h

Collex-Bossyinfos est préparé conjointement par la commission culture et information du Conseil municipal et la Mairie. Il paraît quatre fois par an, une fois par saison. La rédaction invite tous les Collésien-ne-s et Bossiotes à participer à la préparation des numéros du **Collex-Bossyinfos**. Envoyez vos articles à la mairie, route de Collex 199, 1239 Collex-Bossy ou si possible sur support informatique à : info@collex-bossy.ch.

Pour des questions de place, veuillez toutefois à ce que vos articles ne dépassent pas une demi-page. Ils seront publiés dans la mesure du possible, sans que la rédaction n'assume la responsabilité de leur contenu. **Collex-Bossyinfos** est imprimé par la Mairie de Collex-Bossy en 750 exemplaires distribués à tous les habitants de Collex-Bossy et aux mairies des communes avoisinantes suisses et françaises. Il peut être consulté sur le site communal www.collex-bossy.ch

Remerciements pour les photos : Mairie de Collex-Bossy, Chancellerie d'Etat, Alex Petrachkov, Dorothea Noll
Conception et réalisation : Mairie de Collex-Bossy, Enrica D'Alfonso

Toutes les informations sur www.collex-bossy.ch

facebook

<https://www.facebook.com/Collex-Bossy>

Mairie de Collex-Bossy

199, route de Collex | 1239 Collex-Bossy | Tél.: 022 959 77 00 | courriel : info@collex-bossy.ch | www.collex-bossy.ch